

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 44

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Pauget, M. Cinieri, M. Jean-Claude Bouchet, M. Viala, M. Cattin,
M. Schellenberger, M. de Ganay, M. Saddier et M. Manuel

ARTICLE 28

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.